

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

allocation de parent isolé Question écrite n° 21072

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les bénéficiaires de l'allocation personnes isolées (API). Il apparaît qu'un nombre non négligeable de ces allocataires vivent en union libre avec un salarié, et perçoivent donc indûment cette prestation. Les services sociaux locaux, qui connaissent les situations particulières, sont impuissants devant ce phénomène. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage d'encourager un renforcement des contrôles de la situation réelle des bénéficiaires de cette allocation.

## Données clés

Auteur: M. Jean-Marc Roubaud

Circonscription: Gard (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 21072 Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 juin 2003, page 5051